

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Présents : P. Aloupis - Jacques Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlas – S. Lepastier - J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : B. Ang - S. Cabrera

Invités présents :

F. Coblenca (Directrice de la RFP), L. Danon-Boileau (Directeur des Monographies et Débats), M. Vincent (Directeur du comité de la BSF)

Invités IPSO P. Marty : D. Donabédian et G. Szwec

Invités excusés : C. Saint-Paul Laffont (présidente sortante de la CRR)

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.

Rappel : *Il n'est pas possible d'inviter plus du tiers du nombre d'administrateurs (soit 8 au maximum) par CA, mais l'ordre du jour sera envoyé aux anciens invités. Ceux-ci, sur des points les concernant, pourront demander à la secrétaire générale à être invités si cela est possible.*

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2017

Le procès-verbal du 19 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Demandes d'agrément

Six demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de leurs droits, sont soumises au CA : Claude Etienne, Kalyane Fejtő, Adriana Koren, Aurelia Korotetskayia, Agnès Mocquard, Natalia Rachmanis Verspyck.

En l'absence d'opposition circonstanciée ou de réserves par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les six demandes au titre de membres adhérents sont agréées par le conseil d'administration.

3/ Radiations pour non-paiement de cotisation

Jacqueline Aubert, Perla Briggs, Chiara Di Giulio, Jacqueline Lanouzière, et une correspondante mexicaine, Yolanda Martinez y Aguilar ont été radiées pour non-paiement de cotisation puisqu'en dépit de leur demande qui avait été acceptée, leurs démissions ne sont pas parvenues au secrétariat.

4/ Commission des réformes

Celle-ci est composée de Jacques Angelergues, Michèle Bertrand, Elisabeth Birot, Marie-Claire Camus-Delage, Paul Denis, Gilbert Diatkine, Noëlle Franck, Martine Pichon-Damesin. Une première réunion a eu lieu le 24 novembre 2017, la prochaine aura lieu le 22 décembre. Deux symptômes apparaissent comme particulièrement centraux : le fonctionnement de la commission

des candidatures et la désaffection de nos membres dans certaines instances institutionnelles. En particulier, le tirage au sort qui avait été instauré justement pour y pallier devient contre-productif.

5/ Répercussions de la transformation de l'ASM13 en Fondation

Diran Donabédian, Médecin chef du Centre de soin de l'IPSO et Gérard Szvec, président de l'association IPSO – Pierre Marty, ont été invités.

Après un historique de la constitution de l'ASM13 et de l'intégration du centre de soins de l'IPSO, il est fait mention du courriel de Danièle Kaswin-Bonnefond, médecin-chef du CCTP, qui se joint à la préoccupation de l'IPSO sur sa nouvelle représentativité au sein de la nouvelle structure de l'ASM13, qui va devenir une Fondation. Cela implique une diminution des membres du CA qui se limiterait à 15 membres, et serait composé de quatre collèges : Les membres fondateurs (quatre), les salariés (trois), les personnalités scientifiques (trois) et les partenaires institutionnels (cinq). Dans ce nouvel organigramme, il n'y aurait plus de représentants de l'IPSO au sein du CA. Proposition est faite au CA de la SPP que le président de la SPP co-signe une lettre demandant une représentativité de l'IPSO, qui serait accompagnée de lettres de soutien.

Après cet exposé, la discussion s'engage sur le rôle du CA de l'ASM13 et de la problématique de la répartition dans les différents collèges.

Il est rappelé les liens étroits unissant nos deux structures, ainsi que l'aide financière que nous a apportée l'ASM13 lors de nos difficultés de l'an dernier. Françoise Moggio, directrice médicale de l'ASM13 et administratrice de la SPP indique que la réflexion n'est pas encore achevée à l'ASM13 et que la question de la place de l'IPSO dans les instances devra trouver une solution.

Proposition est faite d'envoyer une lettre de président à président, faisant part de l'inquiétude du conseil d'administration de la SPP.

6/ Personnel SPP. Invitation de F. Coblenz, L. Danon-Boileau, M. Vincent

La situation du personnel de la SPP est actuellement en difficulté et en remaniement :

- Laura Cecotti-Stievenard, qui travaillait à la bibliothèque depuis plusieurs années à plein temps a démissionné en novembre 2017.
- Cécile Notté, secrétaire du scientifique, est enceinte. Elle a de nombreux arrêts maladie, et son congé maternité débutera mi-février 2018.
- Nahil Wehbe, notre responsable d'édition pour la RfP et les monographies/débats part en janvier 2018 en congé sans solde, pour un stage de formation de quatre mois, dans un domaine assez différent de son poste actuel.

Il est rappelé l'importance de la masse salariale qui excède actuellement les 33% du budget, conseillés comme maximum par l'expert-comptable alors que nos recettes diminuent. Il y a donc une conjonction entre les changements parmi les salariés et la nécessité de réduire nos coûts. Le projet est de restreindre nos dépenses plutôt que d'augmenter les cotisations.

En ce qui concerne le remplacement de Laura Cecotti, la discussion autour de l'évolution de la bibliothèque s'oriente sur le choix de ne recruter qu'à mi-temps une personne qualifiée dans un premier temps.

La grossesse de Cécile Notté implique son remplacement pour congé maternité à partir de février 2018. Une modification de son poste, en confiant une partie de ses tâches à quelqu'un d'autre, en particulier la gestion du site internet, permettrait que ce remplacement ne soit pas à salaire égal. Jointe à la demande de Nahil Wehbe, il pourrait y avoir une réorganisation des tâches entre les salariés. Une partie peut être externalisée et confiée à un auto entrepreneur comme c'est déjà le cas

avec Philippe Bonilo, une autre doit être effectuée in situ. Ces remplacements conduiraient à connaître des jeunes diplômés susceptibles de continuer à la SPP, avec un coût salarial moindre et à tester de nouvelles organisations de travail. La suggestion de contacter les PUF afin de voir ce qu'ils pourraient prendre à leur charge n'apparaît pas réalisable.

7/ Les demandes de Martina Burdet (Sté madrilène) et Dany Khouri (SPP/Sté Suisse) à bénéficiaire du statut de psychanalyste Correspondant au 1^{er} janvier 2018 sont approuvées à l'unanimité.

8/ Informations

- FEP. Une discussion s'engage à propos du prochain congrès de la FEP à Varsovie. L'argument présentant le thème et le film de présentation de la ville présents sur le site de la FEP pose problème à un certain nombre de psychanalystes, en Europe et au sein même de la SPP. Une réflexion devra s'engager.
- La bibliothèque S. Freud et la RFP vont monter une exposition à la SPP d'œuvres de Patrick Chambon à propos du n° de la RFP sur Lacan.
- Commission des candidatures : B. Bergoënd, adhérente, démissionnaire, a été remplacée par la première non-élue sur la liste des candidats. L'écart de pratique de la nouvelle commission par rapport aux anciennes pose un problème qu'il serait bon de discuter avec Christian Seulín et Olivier Pariset, respectivement président et secrétaire de la commission, en les invitant au prochain CA. Référence est faite à l'article du règlement intérieur définissant la mission de la commission des candidatures.
- Le CA du CA a élu C. Lechartier-Atlan, présidente, et S. Cabrera, secrétaire.
- Dominique Baudesson est nommée secrétaire de la commission scientifique présidée par Paul Denis.

9/ Rapport du CA du CA suite à la saisine par le comité d'éthique (en présence des seuls administrateurs)

En l'absence d'invités, et d'A. Gibeault qui ne souhaite pas participer au vote, Chantal Lechartier-Atlan présente le rapport du CA du CA, suite à la saisine par le comité d'éthique.

Suit un vote à bulletin secret et pour lequel il faut la majorité des deux tiers sur l'intitulé suivant :

« Proposition de radiation temporaire d'un an de Nicolas Gougoulis, avec information à l'Association Psychanalytique Internationale (API) et aux membres de la SPP » ?

20 oui, 1 abstention, 1 non . Sanction adoptée à la majorité.

L'Information parviendra aux membres de la SPP par le prochain envoi groupé.

10/ Questions diverses

Il est évoqué la prolifération de sociétés de psychothérapie, et ce que la SPP a à dire sur ce sujet. En particulier, cela repose la question de la possibilité pour des membres médecins d'inscrire « psychanalyste » sur leurs ordonnances, avec leurs autres titres, ce qui n'est actuellement pas autorisé par le Conseil de l'Ordre des médecins.

La séance est levée à 23h47.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 23 janvier 2018.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale